

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Carpentier

<https://www.cadre21.org/membres/8f38cddea496390372e673d8>

Date d'obtention : 2021-03-15 16:49:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une intervention structurée qui réduira les temps d'intervention. Cette réduction de temps d'intervention a des effets bénéfiques majeures sur la sécurité de nos étudiants et sur leurs biens-être physiques et émotifs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Guide sécuritaire à utiliser sans devoir regarder le matériel intime des mineurs. Guide complet qui aidera nos étudiants impulsifs à faire de meilleurs choix. Guide qui rassurera le personnel et les parents de notre école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Recueillir les faits uniquement et objectivement. Confisquer rapidement les appareils en suivant un protocole légal et sécuritaire pour les adultes de mon école - aucun contact visuel ni auditif avec le matériel potentiellement explicite.